



AUBERVILLIERS

LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

lance un

APPEL À CANDIDATURE

Dans le cadre de la 2ème campagne d'acquisitions pour le **fonds d'art contemporain** de la Ville.

APPEL À CANDIDATURE

2ème CAMPAGNE D'ACQUISITIONS POUR LE FONDS D'ART CONTEMPORAIN

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE,
DES RELATIONS INTERNATIONALES

VILLE D'AUBERVILLIERS

1er juin - 1er juillet 2022

I- Contexte

Ville dotée d'une forte identité culturelle, Aubervilliers (97.700 habitants) a su attirer et fidéliser de nombreux artistes plasticien·n·e·s. Si des mesures d'incitation telles que la construction et la mise en location d'un parc d'ateliers-logements ont facilité historiquement l'installation d'artistes dans la ville, on note depuis plusieurs années le renforcement d'initiatives institutionnelles ou privées qui dessinent un nouveau paysage dans le domaine des arts plastiques. C'est ainsi qu'on assiste à l'émergence sur notre territoire de nouvelles formes d'organisation telles que les *artist run space* (Le Houloc, Placement produit), que viennent compléter des regroupements d'ateliers sous forme collective parmi lesquels on peut citer : la Villa Mais d'ici, Opaz ou Poush.

Des structures de production et/ou de diffusion de l'art contemporain parmi lesquelles les Laboratoires, le CAPA, la galerie Ygrec viennent renforcer l'attractivité de la ville notamment pour de jeunes artistes.

Au titre de ses missions d'accompagnement des acteurs culturels, la Ville veille à mettre en œuvre un ensemble de projets articulés: expositions dans l'espace public, ateliers portes ouvertes, fonds municipal d'art contemporain (dont le 1er appel à projets a été lancé en 2021), dans l'objectif de promouvoir la création artistique locale et de la faire connaître au plus grand nombre.

Consciente des fortes mutations urbaines en train de s'opérer, la Ville a également à cœur d'enrichir et de protéger son patrimoine, dans lequel la création contemporaine a toute sa place.

II- Objet de l'appel à candidature

Le fonds municipal d'art contemporain d'Aubervilliers vise à constituer une collection publique qui reflète l'excellence et la diversité de la création artistique de la ville.

Cette collection a vocation à être diffusée et valorisée par des initiatives telles que des publications et expositions ; elle doit constituer également le support d'une stratégie de sensibilisation à l'art contemporain, notamment en direction des jeunes publics.

L'appel à candidature constitue également une mesure de soutien aux artistes plasticien·n·e·s, dont l'économie a été particulièrement fragilisée depuis le début de la crise sanitaire.

Cet appel à candidature s'adresse à des artistes professionnel·le·s résidant et/ou travaillant à Aubervilliers susceptibles de proposer à l'acquisition des œuvres déjà existantes. Les artistes en résidence à l'invitation d'une structure établie sont également susceptibles de candidater.

III- Conditions de l'acquisition d'œuvres

L'appel à candidatures est doté pour l'année 2022 d'un budget de 20 000 €.

Le montant attribué à chaque artiste ne pourra excéder 5 000 €. A l'intérieur de cette enveloppe, les artistes peuvent proposer plusieurs œuvres.

Les artistes ayant déjà bénéficié d'un contrat de cession de la part de la Ville au cours des 3 dernières années (2019-2021) sont exclus de l'appel à candidature.

Pour cet appel à candidature, l'axe thématique suivant a été retenu : **repenser le lien entre la ville et le vivant**, axe qui alimentera la production artistique et/ou le processus de production. Tous les moyens d'expression, les esthétiques et les pratiques dans le domaine des arts visuels seront considérés.

Les œuvres ayant vocation à être présentées dans des espaces non-muséaux tels que des centres sociaux ou des établissements scolaires, il est attendu qu'elles présentent des garanties de robustesse ainsi qu'un dispositif aisé de montage et d'installation.

IV – dossier de candidature

Les éléments suivants sont attendus :

Dossier administratif

- nom et prénom de l'artiste
- numéro de Sécurité sociale
- coordonnées postales, téléphoniques, e-mail
- dispense de précompte si l'artiste en est dispensé-e
- activité de l'artiste,
- date de début et de fin de l'activité,
- RIB de l'artiste (doit être compatible avec l'adresse de l'artiste),
- assujettissement ou pas de l'artiste à la TVA, si oui indiquer le taux,

Dossier artistique

- une fiche technique de l'œuvre précisant : dimensions, technique(s) et matériaux utilisés, titre, sujet, contexte de la création ; les conditions optimales de stockage et d'exposition de l'œuvre devront également être mentionnées,
- un court texte de présentation de l'œuvre et de la démarche de l'artiste,
- un CV détaillé,
- une lettre explicitant le rapport de l'artiste au territoire d'Aubervilliers et les raisons de la sélection de l'œuvre proposée pour le Fonds d'art contemporain de la Ville,
- un devis indiquant le prix de l'œuvre en H.T. et T.T.C.

Les dossiers de candidature devront être envoyés avant le 26 juin 2022 délai de rigueur à la Direction des Affaires culturelles, du Patrimoine et des relations internationales de la Ville d'Aubervilliers par voie postale ou électronique.

Ils devront être adressés à :

Julie Ulloa, cheffe de service inventaire, conservation et valorisation du patrimoine

- Par voie postale à l'attention de Giosella Verrechia : 120, rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers
- Par voie électronique : julie.ulloa@mairie-aubervilliers.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

V- sélection des œuvres

Un jury est chargé de la sélection des œuvres.

Il sera constitué des membres suivants :

- la maire-adjointe Culture et patrimoine, environnement et cadre de vie
- le maire-adjoint Finances et marchés publics
- le directeur artistique et culturel
- la cheffe de service inventaire, conservation et valorisation du patrimoine
- une personnalité extérieure reconnue pour son expertise en matière d'art contemporain.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- rapport de l'artiste au territoire,
- adéquation avec la thématique,
- qualités artistiques de l'œuvre,
- originalité de l'œuvre,
- prix de l'œuvre.

Les candidats retenus seront informés par courrier et se verront proposer un contrat relatif à l'exploitation de l'œuvre par la Ville.

VI- Calendrier

- Appel à candidatures : 1er juin – 1er juillet
- Réunion du jury : le lundi 29 août 2022
- Notification des décisions : début septembre 2022
- Paiement des œuvres : dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture

Pour tout renseignement complémentaire, contacter **Julie Ulloa**
Conservatrice du Patrimoine
Cheffe du service inventaire, conservation et valorisation du patrimoine
Archives Municipales d'Aubervilliers
31-33 rue de la Commune de Paris
93300 Aubervilliers
Tél. : 01.48.39.52.95
Courriel : julie.ulloa@mairie-aubervilliers.fr